



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 36

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Roch Marc Christian KABORÉ
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso
Président de la section burkinabé de l'APF

Assemblée nationale

Quatrième législature



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ROCH MARC CHRISTIAN KABORE
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU
BURKINA FASO, PRÉSIDENT DE LA SECTION
BURKINABÈ DE L'APF, VICE-PRÉSIDENT DE L'APF,
DANS LE CADRE DU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA 34ÈME
SESSION DE L'APF CONSACRE AU THÈME
« ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DES
SOCIÉTÉS».**

QUÉBEC, LE 5 JUILLET 2008

Monsieur le Président
Distingués Collègues
Mesdames et Messieurs

Au moment où je prends la parole devant cette auguste Assemblée, permettez-moi tout d'abord d'exprimer à la Section du Québec, en mon nom personnel et au nom de la délégation qui m'accompagne, mes sentiments de satisfaction et de gratitude, pour l'excellente organisation de cette session, la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Québec qui célèbre cette année son 400^{ème} anniversaire.

Bon anniversaire donc à toutes les Québécoises et à tous les Québécois !

Monsieur le Président

Chers collègues

Mesdames et Messieurs

«Environnement et développement des sociétés», tel est le thème du débat général de la 34^{ème} session de notre assemblée parlementaire.

Si l'environnement peut se définir comme "le milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations", il est aussi l'ensemble des conditions naturelles, culturelles, sociales et économiques susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines.

Le développement des sociétés est, quant-à lui, mesuré par l'accroissement des revenus par tête d'habitant pour une période donnée.

On l'apprécie à travers l'accès aux services sociaux de base, à savoir l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement, etc.

Le développement, pour être durable, doit permettre de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures. Il doit, pour être porteur de progrès, concilier à la fois les contraintes économiques, environnementales et sociales.

Pour ce faire, les politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement doivent viser l'amélioration des conditions de vie des populations. Dès lors, comment l'environnement peut-il contribuer au développement des sociétés ?

Monsieur le Président

Chers Collègues

Mesdames et Messieurs

L'environnement est de nos jours au cœur du développement durable. Dans mon pays, le Burkina Faso, 86% de la population tirent leurs revenus des ressources de l'environnement.

Celles-ci sont constituées des ressources forestières, fauniques, hydrauliques, halieutiques, minières et autres. Ces ressources qui sont dites naturelles contribuent pour environ 40 % à la formation du PIB et constituent 90 % des recettes d'exportation.

C'est dire toute l'importance des préoccupations environnementales dans l'amélioration durable du quotidien des populations en Afrique et dans le monde.

Partout dans le monde et singulièrement dans notre espace francophone au sud du Sahara, les ressources naturelles sont menacées d'une dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques.

Aussi, une meilleure connaissance des contraintes qui entravent le développement des dites ressources constitue-t-elle une condition indispensable à leur bonne gestion, dans l'optique d'un développement durable et harmonieux.

Au nombre de ces obstacles, l'on peut aisément dénombrer la déforestation, les changements climatiques, la perte de la diversité biologique, les pollutions et nuisances, les catastrophes naturelles et technologiques.

Monsieur le Président

Chers Collègues

Mesdames et Messieurs

Quelles réponses pourrait-on apporter à ces problèmes de l'environnement ?

Face aux multiples menaces qui pèsent sur l'environnement et qui tendent à compromettre le développement des sociétés, la communauté internationale et les pouvoirs publics, avec l'appui des Organisations non gouvernementales et des Organisations de la société civile se doivent de conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre les politiques et mesures appropriées en vue d'induire au plan individuel et collectif les comportements éco citoyens à même de garantir durablement un environnement sain.

Des politiques vigoureuses de restauration des couverts végétaux, de gestion durable des forêts, des bois sacrés, des cours et des points

d'eau, impliquant des changements de comportement au niveau des hommes et de leurs activités doivent être mises en œuvre aux niveaux local, national, sous régional, régional et mondial.

Comme vous le savez, au plan international, les mesures prises pour une meilleure gestion de l'environnement mondial reposent essentiellement sur les dispositions des différentes conventions signées et ratifiées par nos Etats, à savoir principalement les conventions dites de la génération de Rio notamment, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Monsieur le Président

Chers Collègues

Mesdames et Messieurs

De l'analyse qui précède, force est de constater que les phénomènes et manifestations de l'environnement ont une influence sur l'homme ainsi que sur les activités humaines.

Aussi, peut-on affirmer sans se tromper que le développement des sociétés humaines est fortement tributaire de l'état de l'environnement.

C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en œuvre diligente et concertée de stratégies et de politiques adaptées de gestion de l'environnement contribueraient à réduire considérablement les effets négatifs de la détérioration de l'environnement sur le développement des sociétés.

Dans cette approche, que peut-on attendre de l'OIF et de l'APF ?

Je me contenterai d'insister sur le renforcement des capacités de nos pays et des organisations de protection et de promotion de l'environnement.

Mais le renforcement des capacités doit être complété et soutenu par le financement de programmes et projets vigoureux de lutte contre la désertification et d'amélioration de la biodiversité.

A cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux collectivités locales sous la forme d'un programme d'appui à un environnement sain au niveau local.

C'est à ce prix que nous relèverons le défi d'un développement harmonieux et durable dans l'espace francophone.

Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.